



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SGA

Secrétariat général pour l'administration

Lyon, le

16 DEC. 2015

N¹⁰⁰⁵¹/DEF/SGA/DRH-MD/SRHC/CMG Lyon/DRH/BRCF

DIRECTION

DES RESSOURCES HUMAINES
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Service des ressources humaines civiles
Centre ministériel de gestion de Lyon
Division ressources humaines
Bureau concours, recrutement et formation

Affaire suivie par :
Nathalie DEQUENNE

Tél. : 04 37 27 22 47 ou 821 691 22 47

Fax : 04 37 27 25 33 ou 821 691 25 33

nathalie.dequenne@intradef.gouv.fr

NOTE D'INFORMATION

relative à l'organisation d'un examen professionnel pour l'accès au grade
de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la défense,
au titre de l'année 2016.

A l'attention des destinataires *in fine*

- RÉFÉRENCES :
- a) Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
 - b) décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
 - c) décret n° 2010-1772 du 31 décembre 2010 relatif au corps des secrétaires administratifs du ministère de la défense ;
 - d) arrêté du 7 août 2012 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la défense ;
 - e) arrêté du 20 novembre 2015 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la défense ;
 - f) instruction n° 312726/DEF/SGA/DRH-MD portant sur les dispositions fixées par l'arrêté ministériel du 10 avril 2007 pris en application du décret n° 2006 781 du 3 juillet 2006 et fixant les barèmes indemnitaires et les modalités d'indemnisation des personnels civils du ministère de la défense dans le cadre de leurs déplacements temporaires.

ANNEXE :

Liste des centres ministériels de gestion organisateurs (CMG).

Le centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon est chargé de l'organisation d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle (SACE) du ministère de la défense, au titre de l'année 2016.

Cet examen professionnel est organisé en application des dispositions du décret du 11 novembre 2009 et de l'arrêté du 7 août 2012, cités en références.

Le nombre de postes offerts fait l'objet d'un arrêté publié ultérieurement au Journal officiel de la République française.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La date limite de retrait des dossiers d'inscription et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est fixée **au mercredi 20 janvier 2016 à 12 heures, heure de Paris, terme de rigueur.**

La date de clôture des inscriptions est fixée **au mercredi 27 janvier 2016 inclus**, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu dans les centres d'examen créés par les CMG de Lyon, de Saint-Germain-en-Laye, de Metz, de Rennes, de Bordeaux et de Toulon, **le mardi 8 mars 2016.**

L'épreuve orale d'admission se déroulera **à Lyon**, à compter du **lundi 23 mai 2016.**

Il est précisé que les frais de déplacement des candidats sont pris en charge conformément à l'instruction n° 312726 du 28 décembre 2007, paragraphe 1-5-1.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la défense est ouvert aux secrétaires administratifs de classe supérieure du ministère de la défense **ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon** de leur grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, situation arrêtée au **31 décembre 2016.**

Cas particuliers :

Les fonctionnaires détachés dans le corps des secrétaires administratifs du ministère de la défense et remplissant les conditions susmentionnées peuvent également participer à cet examen professionnel.

Les conditions de participation sont vérifiées après l'établissement de la liste d'admissibilité. En conséquence, les candidats admissibles qui ne remplissent pas les conditions ne peuvent pas se présenter à l'épreuve orale d'admission.

3. MODALITES D'INSCRIPTION

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

a) Téléchargement des dossiers d'inscription et de RAEP

Les dossiers d'inscription et de RAEP peuvent être retirés jusqu'au **mercredi 20 janvier 2016 à 12 heures**, heure de Paris, terme de rigueur, selon les modalités suivantes :

- par internet : <http://www.concours-civils.defense.gouv.fr>
- par intradef : <http://portail.sga.defense.gouv.fr> / [espace ministériel RH](#) / [parcours professionnels](#) / [recrutements, concours et examens professionnels](#), [offres d'emplois](#) / [civils](#)

b) Pré-inscription en ligne

- à l'adresse suivante : <http://www.concours-civils.defense.gouv.fr>

c) Voie postale

Le candidat a également la possibilité de demander un dossier par la voie postale en joignant à sa demande une enveloppe au format A4 affranchie au tarif lettre 160 grammes et libellée à ses noms et adresse, à l'adresse suivante :

Centre ministériel de gestion de Lyon - Division ressources humaines - Bureau concours, recrutement et formation – Section A - SACE 2016 - Quartier général Frère - BP 41 - 69998 Lyon cedex 07.

d) Transmission du formulaire d'inscription

Les candidats doivent prendre leurs dispositions afin que le formulaire d'inscription correctement complété, daté et signé, transmis exclusivement par la voie postale, parvienne dans les délais **au bureau concours, recrutement et formation du CMG de leur département d'affectation géographique**, conformément à la liste de répartition jointe en annexe.

En outre, pour les personnes en situation de handicap et dont l'état de santé nécessite un aménagement d'épreuve, le formulaire d'inscription doit être complété d'un certificat médical d'un médecin agréé et du document d'éligibilité (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, carte d'invalidité, justificatif de pension militaire d'invalidité...). Le certificat médical doit préciser la nature exacte de l'aménagement. Les personnels du ministère de la défense doivent consulter le médecin de prévention.

Tout dossier incomplet ou mal libellé sera rejeté. Tout dossier parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au **mercredi 27 janvier 2016** ou parvenant dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.

e) Demande d'information

Pour toute demande d'information sur cet examen professionnel, les candidats peuvent contacter le CMG de Lyon par téléphone au 04 37 27 22 47.

4. TRANSMISSION DU DOSSIER DE RAEP

En vue de l'épreuve orale d'admission, **seuls les candidats admissibles** adressent leur dossier de RAEP, **en quatre exemplaires au CMG de Lyon**, dès publication de la liste d'admissibilité sur les sites internet ou intradef, et au plus tard le **mercredi 4 mai 2016**, le cachet de la poste faisant foi.

Il est demandé aux destinataires pour attribution de la présente note d'en assurer la plus large diffusion.

L'administrateur civil hors classe
Claude MURENA
Directeur du CMG de Lyon



ANNEXE

**Liste des CMG organisateurs chargés de l'instruction des formulaires de participation
et de la création des centres d'examen**

Département où le candidat est affecté	CMG organisateurs de l'épreuve d'admissibilité	
60 - 75 - 77 - 78 - 91 92 - 93 - 94 - 95 OUTRE-MER et ETRANGER	CMG DE SAINT-GERMAIN- EN-LAYE	Bureau du recrutement et de la formation Section recrutement 8, avenue du président Kennedy BP 40202 78102 ST-GERMAIN-EN-LAYE CEDEX
02 - 08 - 10 - 21 - 25 39 - 51 - 52 - 54 - 55 57 - 58 - 59 - 62 - 67 68 - 70 - 71 - 80 - 88 89 - 90	CMG DE METZ	Bureau recrutement et formation Section recrutement Quartier de Lattre de Tassigny CS 30001 57044 METZ CEDEX 01
14 - 18 - 22 - 27 - 28 29 - 35 - 36 - 37 - 41 44 - 45 - 49 - 50 - 53 56 - 61 - 72 - 76 - 85	CMG DE RENNES	Bureau recrutement et formation Section recrutement concours Quartier Foch - Rue St Convoion BP 1 35998 RENNES CEDEX 9
09 - 12 - 16 - 17 - 19 23 - 24 - 31 - 32 - 33 40 - 46 - 47 - 64 - 65 79 - 81 - 82 - 86 - 87	CMG DE BORDEAUX	Bureau du recrutement et de la formation Section recrutement Caserne Nansouty 223 rue de Bègles CS 21152 33068 BORDEAUX CEDEX
04 - 05 - 06 - 11 - 13 30 - 34 - 48 - 66 - 83 84 - 2A - 2B	CMG DE TOULON	BCRM Toulon Bureau recrutement formation Section recrutement BP 33 83800 TOULON CEDEX 9
01 - 03 - 07 - 15 26 - 38 - 42 - 43 63 - 69 - 73 - 74	CMG DE LYON	Bureau concours, recrutement et formation Quartier Général Frère BP 41 69998 LYON CEDEX 07

DESTINATAIRES

Destinataires pour attribution :

Sous-direction des bureaux des cabinets

Bureau des officiers généraux

Délégation aux affaires stratégiques

Direction générale des systèmes d'information et de communication

Délégation à l'information et à la communication de la défense

Direction générale de la sécurité extérieure

Direction de la protection et de la sécurité de la défense

Direction générale de l'armement

Secrétariat général pour l'administration

Institution nationale des invalides

Office national des anciens combattants

Direction des affaires financières

Direction des ressources humaines du ministère de la défense

Direction des affaires juridiques

Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives

Direction du service national

Direction centrale du service d'infrastructure de la défense

Service parisien de soutien de l'administration centrale

État-major des armées

Centre de pilotage et de conduite du soutien

Direction du renseignement militaire

Direction centrale du service de santé des armées

Direction centrale du service des essences des armées

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense

Direction centrale du service du commissariat des armées

État-major de l'armée de Terre

Direction des ressources humaines de l'armée de terre

Service de la maintenance industrielle terrestre

Service de la trésorerie aux armées

État-major de la Marine

Direction du personnel militaire de la Marine

Direction centrale du service de soutien de la flotte

État-major de l'armée de l'Air

Conseil supérieur de l'armée de l'air

Direction des ressources humaines de l'armée de l'air

Direction centrale du service industriel de l'aéronautique

Contrôle général des armées

Inspecteurs généraux

Service du contrôle budgétaire et comptable ministériel

Mission pour la coordination de la réforme

Délégation pour le regroupement des états-majors et services centraux de la défense

Commission des recours des militaires

Conseil supérieur de la fonction militaire

Conseil supérieur de la réserve militaire

Conseil permanent des retraités militaires

Conseil général de l'armement

Conseil économique de la défense

Conseil scientifique de la défense

Comité pour la modernisation du ministère de la défense

Responsable ministériel pour les normes

Commission armées-jeunesse

Experts militaires auprès du Sénat

Gouverneur des Invalides

Commissariat de l'énergie atomique (CEA)

Direction des chantiers navals et systèmes (DCNS)

NEXTER

CMG Saint-Germain en Laye - Division ressources humaines – Bureau recrutement et formation y compris pour diffusion outre-mer et commandements supérieurs des forces armées

CMG Metz – Division ressources humaines - Pôle recrutement-formation

CMG Rennes - Division ressources humaines – Bureau recrutement et formation

CMG Bordeaux - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

CMG Toulon - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

Destinataires (pour information) :

Fédération FO
46 Rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

Fédération UNSA Défense
80 Rue Vaneau
75007 PARIS

Fédération CFTC
Case Postale 90
5 Bis Avenue de la Porte de Sèvres
75509 PARIS Cedex 15

Fédération CFDT
2-8 Rue Gaston Rebuffat
75019 PARIS

Fédération CGT
263 Rue de Paris
Case 541
93515 MONTREUIL Cedex

Secrétariat SNUEC
Défense CGC
16 bis Avenue Prieur de la Côte d'Or
94114 ARCUEIL Cedex

Copies :

DRH-MD/BFPCE
CMG LYON - correspondant handicap